Refus d'autorisation pour un local scolaire « congrégationiste » par le maire de Joyeuse (Ardèche) Paul Meynier en 1881.

Observation de Mr le Maire de Joyeuse inscrites dans la déclaration d'ouverture d'école libre, à lui faite, le 29 9bre 1881.

Le Maire déclare, qu'après visite faite du local indiqué pour la tenue de l'école, il a reconnu "que les appartements choisis par le déclarant n'ont pas la hauteur voulue, n'ayant que $3^{m},25$; que les pièces actuellement trop petites sont coupées par des cloisons en brique qui doivent paraît-il disparaître ; mais ces cloisons en soutiennent d'autres dans les appartements du 2e étage, et une fois enlevées, il est à craindre que la solidité des plafonds n'en soit amoindrie ;

Que l'escalier qui conduit du rez-de-chaussée au premier, est raide et d'un accès peu facile aux plus jeunes enfants ; (qu'il n'y a pas de préau couvert) ;

que ce qui est proposé pour cour est une terrasse en pente et n'ayant pas de parapets du côté du midi, ce qui serait un danger constant pour les enfants ;

que de plus le local est contigu à un débit de boissons et cabaret ;

Pour tous ces motifs le Maire refuse d'approuver le local.

Joyeuse le 1er Xbre 1881.

Le Maire de Joyeuse

Signé : Meynier